

ÉLECTION

CRPN 2023

GARDONS LE CAP



UN VOTE POUR CONTINUER D'ASSURER LA PROTECTION EFFICACE DE NOTRE RÉGIME DE RETRAITE PN.

Depuis 15 ans, vos administrateurs UNSA PNC/SNPNC uniques représentants des PNC en activité au sein de la CRPN, continuent sans relâche de défendre les intérêts de notre population au sein de la caisse.

Malgré l'arrêt quasi-total du transport aérien suite à la pandémie mondiale qui a menacé fortement nos emplois et notre régime de retraite complémentaire, nous avons fait face et surmonté cette crise.

En nous appuyant sur notre solide expérience et notre expertise, nous avons mis en place de multiples actions innovantes et performantes pour assurer la protection de notre CRPN ainsi que de nos droits à pension.

Nous avons atteint tous les engagements que nous avons pris devant vous il y a 5 ans.

Notre bilan va même au-delà de ce que nous nous étions fixés et ce, malgré une période très difficile et incertaine pour le transport aérien.

QUAND LA TEMPÊTE GRONDE, FAISONS CONFIANCE À L'ÉQUIPAGE QUI A TENU BON FACE AUX TURBULENCES POUR :

-  Protéger nos droits à prestations et à pension.
-  Conserver notre CRPN en tant que régime complémentaire obligatoire et autonome et faire barrage à l'augmentation de l'âge de départ de la retraite du régime général CNAV.
-  Défendre les intérêts des PNC de toutes les compagnies au sein de la CRPN.
-  Intensifier la lutte contre les employeurs fraudeurs.
-  Maintenir un niveau d'information jamais égalé en continuant à vous aider dans vos démarches et à répondre à vos interrogations.

Téléchargez notre livret reprenant l'essentiel de nos communications portant sur la crpn :

SNPNC.ORG UNSA-PNC.COM



Du 30 mai au 28 juin 2023
VOTEZ ET FAITES VOTER
pour les représentants
SNPNC - UNSA PNC



PROTÉGER NOS DROITS À PRESTATIONS ET À PENSION. NOUS AVONS MIS EN PLACE :

- Un mécanisme d'indemnisation de l'activité partielle permettant une indemnisation à 100% du salaire minimum garanti NET.
- La validation gratuite à partir de 2020, des journées d'activité partielle.
- Un système de reconstitution de salaire permettant d'annuler les effets de l'activité partielle sur le calcul du montant de la pension, pour 2021 et 2022
- Un assouplissement des règles de liquidation pour les PN nés avant 1971 souhaitant liquider avec un taux plein à 55 ans.
- Une conservation de la majoration de raccordement qui avait été fragilisée par les PDV et RCC post covid.
- Une convention tripartite avec la Polynésie qui permet : l'affiliation obligatoire de plus de 700 PN, l'adaptation de différentes lois permettant l'acquisition des mêmes droits à prestations CRPN.
- La validation des droits sur déclaratif depuis 2021 garantissant les droits à pension en cas de Faillite d'une compagnie



CONSERVER NOTRE CRPN ET FAIRE BARRAGE AUX RÉFORMES DU RÉGIME GÉNÉRAL.

Lors du premier projet de réforme de retraite générale, le RU, en 2019, vos administrateurs ont combattu ce projet catastrophique au plus haut niveau de l'Etat et obtenu le maintien de la CRPN.

A l'occasion du projet de réforme actuel, nous avons une nouvelle fois réussi officiellement à maintenir notre régime de retraite complémentaire, garder nos réserves et maintenir nos règles spécifiques (limite d'âge d'exercice, exigences médicales, perte de licence...etc).

Nous continuons néanmoins de refuser le passage de 62 à 64 ans dans le régime général et nous négocions avec le gouvernement pour que la pénibilité de notre métier soit enfin reconnue.



DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PNC AU SEIN DE LA CRPN.

Nous avons mis en place la liquidation de notre pension dans le cadre d'un Temps Alterné Fractionné (TAF). Cela permet à tous PNC disposant d'un taux plein, de réduire son temps de travail en allégeant ses plannings tout en étant pensionné de la CRPN sur les périodes OFF de temps alterné.



INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES EMPLOYEURS FRAUDEURS.

Conjointement avec les services juridiques de la CRPN, vos administrateurs UNSA-SNPNC n'ont eu de cesse de mener investigations et poursuites juridiques à l'encontre de compagnies aériennes usant de subterfuges illégaux pour ne pas affilier leurs PN à la CRPN et s'exonérer du paiement de leurs cotisations patronales.

Durant notre mandat, nos actions ont permis de faire condamner plusieurs compagnies et d'obtenir des jugements favorables à la caisse qui font aujourd'hui jurisprudence et permettre aux PNC basés en France de bénéficier du régime de retraite CRPN.



MAINTENIR UN NIVEAU D'INFORMATION JAMAIS ÉGALÉ ET UNE EXPERTISE POUSSÉE SUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA RETRAITE.

Vos administrateurs UNSA-SNPNC se sont impliqués dans une nouvelle refonte du site crpn.fr pour faciliter l'accès à ses données de carrières et le développement de différents simulateurs. Ils ont été des relais permanents pédagogues afin de « décoder » efficacement les règles de notre régime de retraite complémentaire via des FAQ, des fiches techniques, de nombreuses communications sur l'actualité ainsi que des visio-conférences.

Nous avons renseigné individuellement plus d'un millier de PNC sur le sujet retraite. Vos administrateurs resteront à votre disposition : en vol, en permanence ou à la CRPN pour répondre à toutes vos questions.



ÉLECTION CRPN

Du 30 mai au 28 juin 2023

VOTEZ ET FAITES VOTER

pour les candidats

SNPNC – UNSA PNC

